



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Vol 2**

N° Spécial

10 septembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 10 septembre 2021
Vol 2

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2021-257	02.09.2021	Avis relatif à l'extension d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier LaVallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relatif à l'Ilot P	3
DCL/BRGE/ CDAC N° 2021-258	02.09.2021	Avis relatif à l'extension de l'ensemble commercial de l'Ilot Gares dans le cadre d'une AEC commune aux lots G2 et G3 sur la commune de Bagneux	5
DCL/BRGE/ CDAC N° 2021-259	02.09.2021	Avis relatif à la création de deux moyennes surfaces non alimentaires au sein de l'opération ISSY CŒUR DE VILLE sur la commune d'Issy-les-Moulineaux	8

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2021-257 du 02 septembre 2021 relatif à l'extension d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier LaVallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relatif à l'Ilot P

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande d'avis pour l'extension d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier LaVallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relatif à l'Ilot P, reçue dans mes services le 5 juillet 2021, et enregistrée sous le numéro 92.21.04 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2021/204 du 12 juillet 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur l'extension d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier LaVallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relatif à l'Ilot P ;

Sous la présidence de M.Yoann BLAIS, Sous-préfet chargé du développement économique et de l'emploi :

Mme Marie VERET, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;

M. Denis LARGUERO, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Ségolène DE LARMINAT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

Mme Mariam SHARSHAR, représentant M. Carl SEGAUD, maire de Châtenay-Malabry ;

M. Gérard DOSSMANN, représentant M. François-Guy TREBULLE, Maire de Verrières-le-Buisson ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange ;

M. Patrice PATTEE, représentant M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux ;

M. Pierre BECK, UFC Que Choisir ;

Assisté du représentant de l'administration :

M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que le projet consiste en une extension de **1 689** m² d'un ensemble commercial en construction dans le périmètre de la ZAC Lavallée. Il porte création d'une moyenne surface non alimentaire de **375** m² et de 7 boutiques de moins de **300** m² totalisant **1 314** m² de surface de vente ;

Considérant que le projet consiste en une extension de l'ensemble commercial « La Vallée » d'environ 10 000m² programmé sur les emprises de l'ancienne Ecole Centrale ;

Considérant que le projet contribuera à revitaliser le centre ville de Châtenay-Malabry et améliorera le confort d'achat d'une clientèle de proximité ;

Considérant que la dimension environnementale du projet dans son aspect bâtiment durable et à travers l'insertion du projet dans son environnement immédiat a été bien traité ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

La commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Marie VERET, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;

M. Denis LARGUERO, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Ségolène DE LARMINAT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

Mme Mariam SHARSHAR, représentant M. Carl SEGAUD, maire de Châtenay-Malabry ;

M. Gérard DOSSMANN, représentant M. François-Guy TREBULLE, Maire de Verrières-le-Buisson ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange ;

M. Patrice PATTEE, représentant M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux.

M. Pierre BECK, UFC Que Choisir

• **S'est abstenu :**

Néant

• **Ont voté contre le projet :**

Néant

• **Absents :**

Mme Laetitia GRIGY, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne

Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile-de-France ;

M. Jean-Marie SIRAMY, Fédération Essonne Nature Environnement

Mme Hélène de COMARMOND, Maire de Cachan

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la SSCV CHATENAY MALABRY PARC CENTRAL LOT P, d'extension d'un ensemble commercial dans l'Ecoquartier La Vallée développé dans le cadre de la ZAC Châtenay-Malabry Parc Centrale et relatif à l'Ilot P, par la création d'une moyenne surface non alimentaire de 375 m² et de 7 boutiques de moins de 300 m² totalisant 1 314 m² de surface de vente pour une extension totale de 1689m².

Nanterre, le 2 septembre 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
Le sous préfet chargé du
développement économique et de
l'emploi**

Yoann BLAIS

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2021-258 du 02 septembre 2021 relatif à l'extension de l'ensemble commercial de l'Ilot Gares dans le cadre d'une AEC commune aux lots G2 et G3 sur la commune de Bagneux

La commission départementale d'aménagement
commercial des Hauts-de-Seine

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande d'avis pour l'extension de l'ensemble commercial de l'Ilot Gares dans le cadre d'une AEC commune aux lots G2 et G3 sur la commune de Bagneux, reçue dans mes services le 8 juillet 2021, et enregistrée sous le numéro 92.21.05 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2021/205 du 12 juillet 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur l'extension de l'ensemble commercial de l'Ilot Gares dans le cadre d'une AEC commune aux lots G2 et G3 sur la commune de Bagneux ;

Sous la présidence de M.Yoann BLAIS, Sous-préfet chargé du développement économique et de l'emploi :

Mme Marie VERET, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;

M. Denis LARGUERO, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Ségolène DE LARMINAT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Laurent KANDEL représentant Mme Marie-Christine AMIABLE, maire de Bagneux ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange ;

M. Patrice PATTEE, représentant M.Philippe LAURENT, Maire de Sceaux.

M. Pierre BECK, UFC Que Choisir ;

Assisté du représentant de l'administration :

M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que l'objet du présent projet consiste en la modification substantielle du projet du lot G2 autorisé en 2018 avec extension de l'ensemble commercial sur le lot G3 par la création de neuf cellules commerciales de moins de 300 m² ;

Considérant que l'ensemble commercial répondra à la demande générée par les futurs habitants de l'EcoQuartier et limitera l'évasion commerciale provoquée par la fermeture du supermarché Simply en 2014 ;

Considérant que l'implantation en rez de chaussée favorise l'intensification de la parcelle et apporte de l'animation urbaine ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans la cadre d'un Ecoquartier et respecte le cahier des charges de la ZAC en matière de développement durable ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

La commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Marie VERET, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;
M. Denis LARGUERO, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
Mme Ségolène DE LARMINAT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Laurent KANDEL représentant Mme Marie-Christine AMIABLE, maire de Bagneux ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;
M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange ;
M. Patrice PATTEE, représentant M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux.
M. Pierre BECK, UFC Que Choisir

· **S'est abstenu :**

Néant

· **A voté contre le projet :**

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

· **Absents :**

Mme Laetitia GRIGY, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne

Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile-de-France ;

Mme Hélène de COMARMOND, Maire de Cachan

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la SSCV BAGNEUX G2 en qualité de propriétaire, et les sociétés Paris Val de Seine, Linkcity Ile de France et le groupe Imiesta en qualité de promoteur, d'extension à 3631,28 m² de l'ensemble commercial G2-G3 de l'Ilot Gare de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo à Bagneux, via une diminution de 104,42 m² des surfaces de vente autorisées en 2018 sur le lot G2 et parallèlement la création de 9 cellules commerciales de moins de 300m² totalisant 1349,10 m² de surface de vente.

Nanterre, le 2 septembre 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
Le sous préfet chargé du
développement économique et de
l'emploi**

Yoann BLAIS

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2021-259 du 02 septembre 2021 relatif à la création de deux moyennes surfaces non alimentaires au sein de l'opération ISSY CŒUR DE VILLE sur la commune d'Issy-les-Moulineaux

La commission départementale d'aménagement
commercial des Hauts-de-Seine

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande d'avis pour la création de deux moyennes surfaces non alimentaires au sein de l'opération ISSY CŒUR DE VILLE sur la commune d'Issy-les-Moulineaux, reçue dans mes services le 16 juillet 2021, et enregistrée sous le numéro 92.21.06 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2021/231 du 12 août 2021 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur la création de deux moyennes surfaces non alimentaires au sein de l'opération ISSY CŒUR DE VILLE sur la commune d'Issy-les-Moulineaux ;

Sous la présidence de M.Yoann BLAIS, Sous-préfet chargé du développement économique et de l'emploi :

Mme Sabine LAKE-LOPEZ, représentant M. Georges SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux ;

M. Denis LARGUERO, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Ségolène DE LARMINAT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Thomas CLEMENT, représentant M. Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange ;

M. Patrice PATTEE, représentant M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux ;

M. Pierre BECK, UFC Que Choisir ;

Assisté du représentant de l'administration :

M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que l'objet de la demande porte sur la création d'un ensemble commercial de 3080 M² de surface de vente répartis entre deux moyennes surfaces non alimentaires ;

Considérant que le projet s'inscrit dans un vaste programme immobilier mixte développé autour de logements, de bureaux et d'espaces de loisirs ;

Considérant que le projet participe de l'animation urbaine et renforce l'attractivité du centre ville isséen ;

Considérant que la dimension environnementale du projet dans son aspect bâtiment durable et à travers l'insertion du projet dans son environnement immédiat a été bien traité ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

La commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Sabine LAKE-LOPEZ, représentant M. Georges SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux ;

M. Denis LARGUERO, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Ségolène DE LARMINAT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Thomas CLEMENT, représentant M. Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange ;

M. Patrice PATTEE, représentant M. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux ;

M. Pierre BECK, UFC Que Choisir ;

• **S'est abstenu :**

Néant

• **Ont voté contre le projet :**

Néant

• **Absents :**

M. Jean-Jacques RENARD

Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile-de-France ;

Mme Agnès EVREN, Maire du 15^{ème} arrondissement de Paris

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par les sociétés ISSY CŒUR DE VILLE COMMERCE, ISSY CŒUR DE VILLE CNC, ISSY CŒUR DE VILLE PROMOTION BUREAUX et ALTAREA ENTREPRISES, de création de deux moyennes surfaces non alimentaires de 1480 et 1600m² pour un total de 3080m² de surface de vente, par le regroupement de cellules commerciales existantes dans l'ensemble immobilier ISSY CŒUR DE VILLE à Issy-les-Moulineaux.

Nanterre, le 2 septembre 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
Le sous préfet chargé du
développement économique et de
l'emploi**

Yoann BLAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>